

Réponse au communiqué de presse du Conseil d'État du 2 juillet 2024.

Le Conseil d'État vaudois a publié, mardi 2 juillet aux environs de 16h00, un communiqué relatif à la « Transition vers une Feuille des avis officiels numérique et en libre accès sur la plateforme de la Confédération. »

Informée juste avant la publication officielle du communiqué, PCL Print Conseil Logistique SA (PCL), entreprise en charge de la production de la FAO, prend acte de cette proposition majeure et inattendue, qui nécessite toutefois une modification du décret relatif à la publication de la FAO et qui sera soumise prochainement au Grand Conseil.

Les motivations avancées pour cette proposition laissent cependant perplexes pour les raisons suivantes :

1) Une version numérique de la Feuille des avis officiels (FAO)

La FAO est disponible en ligne déjà depuis 2012. Les abonnés peuvent depuis longtemps souscrire à des alertes géolocalisées en fonction de critères personnels. La solution proposée par l'État de Vaud n'amènera dès lors aucun avantage supplémentaire aux utilisateurs par rapport à la FAO actuelle.

2) Une version libre d'accès de la Feuille des avis officiels (FAO)

Le prix de l'abonnement de la FAO n'est pas fixé par le prestataire mais bien par le Canton. Dès lors que le Canton souhaite offrir la gratuité à ses utilisateurs, cette décision lui appartient et il n'est donc pas nécessaire de passer sur la solution SECO pour proposer cette gratuité.

3) La nouvelle plateforme offre la possibilité d'informer plus rapidement la population puisqu'il sera possible de publier des avis quotidiennement.

La fréquence de publication de 2 fois par semaine est un choix historique de l'État et n'est pas du ressort du prestataire. La FAO étant déjà disponible en ligne, aucune contrainte technique de s'opposerait à une publication quotidienne des avis. Dès lors, à nouveau, il n'est pas nécessaire de passer sur la solution de la Confédération pour offrir cela.

4) Le Conseil d'État se rallie au choix opéré par la quasi-majorité des cantons suisses et poursuit son objectif visant à une maîtrise accrue des dépenses publiques tout en modernisant les processus administratifs et en accroissant l'efficacité du fonctionnement de l'État.

À ce jour seuls 10 cantons suisses utilisent cette plateforme fédérale centralisée. La FAO vaudoise est hébergée sur des serveurs vaudois. Non seulement elle ne coûte rien à l'État, mais le système actuel de concession impose au prestataire le paiement d'une redevance annuelle ainsi que d'une rétrocession en fonction du chiffre d'affaires des avis officiels, de la publicité et des abonnements. C'est donc bien un centre de profits pour l'État de Vaud et non un centre de coûts. Il est donc particulièrement difficile à comprendre en quoi la perte de revenus en faveur de l'État est considérée par le Conseil d'État comme « *une maîtrise accrue des dépenses publiques* ».

Par ailleurs, l'abandon complet de la version imprimée de la FAO va à l'encontre de la volonté d'une majorité des abonnés qui ont eu l'occasion, à deux reprises en 24 mois, de témoigner de leur attachement à une version papier dans le cadre de deux études de marchés officielles distinctes (Qualinsight en 2022 et MIS Trend en janvier 2024).

Nous soulignons également que la proposition du Conseil d'État d'abandonner la publication avec le tirage le plus élevé du Canton, après le quotidien 24 Heures (source REMP), est un signal extrêmement négatif envers le secteur de la presse ainsi qu'envers le secteur de l'industrie

graphique. Ce signal est d'autant plus inquiétant que la presse régionale vaudoise est essentiellement distribuée sous forme papier et qu'elle diffuse également des avis officiels.

Cette proposition, si elle est acceptée, aura des conséquences dramatiques sur l'emploi dans le Canton de Vaud, de manière directe chez PCL, comme indirecte auprès des différents partenaires impliqués dans la production de la FAO vaudoise.

Par ailleurs, PCL s'étonne que le Conseil d'État ignore la décision de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du 2 octobre 2023 annulant la décision d'adjudication du 17 mai 2023 et invitant la Chancellerie d'État à reprendre la procédure d'adjudication depuis le début. En annonçant le transfert d'une FAO 100% vaudoise vers une solution fédérale, le Conseil d'État privilégie une solution qui lui évite une nouvelle procédure officielle de marché public au détriment d'un soutien à l'emploi et à l'économie vaudoise.

Pour toutes ces raisons, le prestataire actuel suggère au Grand Conseil vaudois de ne pas donner suite à cette proposition pour les raisons résumées ci-après :

- 1) Contrairement à l'argumentaire présenté, cette solution aura pour conséquence une perte de revenus pour l'État de Vaud, directe (rétrocession) et indirecte (fiscalité) et en aucun cas une maîtrise des dépenses publiques.
- 2) Tous les avantages présentés de la solution fédérale (alertes, gratuité d'accès, coûts de publication, etc.) sont soit déjà disponibles sur la solution actuelle de la FAO, soit applicables de suite sur demande de l'État.
- 3) L'impact sur l'emploi sera dramatique dans un secteur, presse et industrie graphique, déjà largement sous pression et confronté à des difficultés économiques majeures.
- 4) Concrètement, le prestataire actuel, dans l'objectif central de préserver les intérêts de l'économie locale et le savoir-faire vaudois est disposé à faire des propositions garantissant :
 - Le maintien de l'emploi
 - Une solution 100%vaudoise
 - **Le maintien d'une version papier**
 - Une version digitale gratuite mise à jour quotidiennement.

Ces propositions pourront être intégrées dans le cadre d'un nouvel appel d'offres public, pour lequel au minimum deux entreprises vaudoises auraient les capacités et les compétences de déposer une soumission.

À propos de PCL Print Conseil Logistique SA

Fondée en 1777 et basée à Renens, PCL Print Conseil Logistique SA est une entreprise formatrice, active dans le secteur de l'imprimerie et de la régie publicitaire et occupant près de 50 collaborateurs. Elle dispose d'équipements de production d'impression offset et numérique et d'une reliure industrielle parmi les plus importantes en Suisse romande. Elle offre un appui de premier ordre à nombre d'éditeurs régionaux pour la production, la gestion des annonces publicitaires et des abonnés ainsi que la logistique de distribution. Grâce à des équipements de dernière technologie, elle se positionne comme un acteur agile et dynamique à même de répondre à toutes les catégories de produits imprimés, comme la papeterie, les flyers, les brochures et autres magazines jusqu'aux productions les plus complexes.

Pour tout complément d'information

PCL Print Conseil Logistique SA

Steve Burnier

Administrateur

Rue du Marais 17, 1020 Renens

Email : s.burnier@pcl.ch

Tél. +41 79 211 14 38